

CENTRE AUDIOVISUEL
D'ETUDES JURIDIQUES DES UNIVERSITES DE PARIS

INFORMATIONS L1

- 1/ Résultats des examens de la session de septembre 2012
- 2/ Règlement d'examen
- 3/ Réinscriptions
- 4/ Consultation des copies
- 5/ Inscriptions pédagogiques
- 6/ Conférence de méthode des samedis

1/ Résultats des examens / : 15 octobre 2012

Les étudiants de Paris 1 ainsi que ceux des Universités partenaires peuvent avoir accès à leurs résultats sur le site de Paris 1 de la manière suivante :

Taper : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

ATTENTION : Les étudiants de Licence 1 sont ADMIS en Licence 1 lorsqu'ils obtiennent la moyenne arithmétique des sem. 1 et 2

Un relevé de notes de la session de septembre 2012
vous sera adressé sous 15 jours

Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies. *Toutes réclamations concernant les résultats devront être faites avant le vendredi 2 novembre.*

***Seules** les notes obtenues au cours de la session de septembre 2012 apparaîtront à l'écran*

. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes précédents.

2/Règlement d'examen : voir le règlement sur notre site www.e-cavej.org ou l'intervention de Mr FOISSY (*tutorat-audio*)

En résumé – il y a 2 possibilités pour que l'étudiant soit déclaré admis.

1°) il est déclaré ADMIS pour le semestre 1 **et** pour le semestre 2 (moyenne compensée obtenue dans chaque semestre)

2°) il est déclaré ADMIS par compensation annuelle :

- s'il est déclaré ADMIS à l'un des 2 semestres et AJOURNE dans l'autre semestre
- **et** s'il a obtenu la moyenne générale compensée pour la totalité des 2 semestres

3/ Réinscriptions à Paris 1 pour 2012/2013

Attention :

Le code est identique pour les étudiants du CAVEJ et du CNED - 2312 .

Les étudiants de Paris 1 ADMIS en L2 ou déclarés AJAC en L1 (accès étape) peuvent se réinscrire à partir du 22 octobre sur le site de Paris 1 (*réins-paris1.fr*).

Les étudiants AJAC 1 doivent avoir sur leur certificat de scolarité les codes de L1 et L2 qui sont 2312 et 2322. Si ces deux codes ne sont pas portés sur votre certificat de scolarité, merci de le signaler lors de votre inscription pédagogique.

Réinscription en L1 : Les étudiants redoublants en L1 doivent avoir le code 2312 sur leur certificat de scolarité (bien vérifier)

ATTENTION (Dérogation): Les étudiants **REDOUBLANTS en Licence 1** qui ont déjà eu deux inscriptions, et cela quelque soit le diplôme commencé, doivent absolument faire une demande de dossier de dérogation.

- Vous devez déposer votre candidature en ligne sur le site du CAVEJ, à partir du 22 octobre et jusqu'au 12 novembre (dernier délai).

- Retour des dossiers pour le 26 novembre (dernier délai).

L'inscription administrative ne vous sera pas ouverte sur le site de Paris I tant que cette formalité ne sera pas faite.

Réinscription dans les autres universités pour 2012/2013.

Pour se réinscrire, les étudiants des autres universités doivent voir avec le service des inscriptions administratives à partir du **jeudi 25 octobre 2012**.

4/ Consultation des copies

Nous vous rappelons que la consultation des copies d'examen aura lieu le :

LUNDI 22 OCTOBRE 14 H : droit civil

MARDI 23 OCTOBRE à 9H30 : droit constitutionnel

Seules les copies de Droit civil et de Droit constitutionnel pourront être consultées (*se présenter devant le secrétariat*)

Les copies ne peuvent être consultées que par l'étudiant.

Aucune autre date ne sera proposée.

Si vous n'avez pu vous présenter à cette consultation, vous pourrez consulter vos copies lors des permanences des enseignants.

5/ Inscriptions pédagogiques

Pour avoir connaissance des dates et horaires d'inscription pédagogique et de la liste des pièces à produire en Licence 1, vous devez consulter notre site dès que vous serez en possession de votre certificat de scolarité 2012/2013. Ces informations seront sur notre site vers le **15 octobre 2012**.

Les étudiants qui s'inscrivent directement par le CNED nous feront parvenir les 2 fiches pédagogiques dès qu'ils seront en possession de leur carte d'étudiant 2012/2013 et de l'autorisation d'inscription délivrée par le CNED afin de finaliser l'inscription (*pour la 1^{ère} inscription au centre nous demander les fiches – secrétariat de la L1 – cavdeug2@univ-paris1.fr*)

Attention : Il y a 3 étapes – 1/ Inscriptions administrative

2/Inscription au CNED

3/ Inscription au CAVEJ - renvoi des fiches (si ce renvoi n'est pas fait vous ne serez pas inscrit au CAVEJ et vous ne pourrez vous présenter aux examens.

6/ Conférence de méthode des samedis

Vous pourrez consulter le planning de travail qui sera sur notre site vers la mi-octobre et assister aux conférences de méthode sans avoir procédé à l'inscription pédagogique au CAVEJ.

Le secrétariat de Licence 1

15 octobre 2012